

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 10 AOUT

Élections Législatives

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

Eugène BERGER
Député sortant

Et le scandale durait toujours

On a pu voir avec quel empressement les journaux gouvernementaux et sans indépendance, comme le *Courrier de Saumur*, ont classé l'affaire du Panama et déclaré l'incident clos.

Cette dernière feuille qualifiait même, pas plus tard qu'hier, ces faits d'antédiluviens, ce qui, pour des gens qui en sont encore à la Saint-Barthélemy, dénote plus de cynisme que d'esprit de suite.

Malheureusement un scandale de cette envergure est un peu comme un volcan, qu'on ne fait pas taire comme on veut, et lance de temps à autre des pierres qui retombent lourdement dans le jardin radical.

C'est ce qui vient d'arriver avec la brochure Dupas, qui n'a eu d'autre mérite, d'ailleurs, que de crier plus haut ce que tout le monde disait déjà très haut.

Les ministres se sont empressés de démentir, clament désespérément les mêmes feuilles à leur solde ou à leur dévotion.

Il ne manquerait plus que le contraire ; le père Ribot ou Ribotte peut donner tous les démentis qu'il voudra, ils ne trouveront pas plus de crédit, auprès de ceux qui n'ont pas intérêt à les croire, que son Anglais Waddington ne nous ferait admettre qu'il n'a pas soutenu les intérêts prussiens et britanniques, au cours de sa funeste ambassade.

Le Clémenceau, le roi des radicaux, jure aussi lui ses grands dieux qu'il n'a jamais reçu un sou de Cornélius Herz : cela lui est facile ; mais ce qui l'est moins, c'est d'expliquer comment lui, qui ne peut justifier d'un revenu de quarante mille francs, a pu en dépenser trois ou quatre cent mille par chaque année depuis plus de vingt ans !

Dites, si vous voulez, que c'est de la guigne, mais vous ne ferez jamais croire à un homme jouissant de ses facultés intellectuelles ou n'ayant pas intérêt à le croire, qu'Arton a pu, par simple intuition, quitter toutes les capitales de l'Europe juste la veille du jour où nos meilleurs limiers arrivaient pour le pincer.

Maintenant, direz-vous :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

C'est comme votre ami Cornélius qu'il suffirait de toucher pour en extirper la belle âme et qui agonise depuis six mois.

Leconte de l'Isle nous a laissé un morceau superbe, *l'Agonie d'un Croquant*.

Vous nous aurez donné **l'agonie incroyable.** JEAN DASSY.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis aujourd'hui à Fontainebleau, sous la présidence de M. Carnot.

M. le général Loizillon et M. Peytral n'assistaient pas à la réunion.

L'ordre du jour était assez chargé.

Après la brochure Dupas, le conseil a dû s'occuper de la question du Cambodge et fixer l'indemnité du fils du roi, qui est à Paris.

Le gouvernement lui procurerait un emploi en Algérie aux appointements de 12,000 fr.

NOTE OFFICIEUSE

Le ministre de l'intérieur communique aux journaux la note suivante :

Cordouan fût-il dix fois innocent.

— Je le crains pour mon ami, fit le négociant des Chartrons, mais je l'espère pour moi.

M. de Millanges le regarda.

— Pour vous ? répéta-t-il très étonné...

— Pour moi, dit le jeune homme.

L'ancien magistrat prit sa chaise et se rapprocha de son interlocuteur.

— Expliquez-vous, Monsieur, fit-il, car je vous avoue que je ne comprends pas très bien.

— Vous allez comprendre, Monsieur. Le moment n'est peut-être pas bien choisi pour faire une déclaration d'amour, mais je crois au contraire qu'on devra me savoir gré des circonstances au milieu desquelles elle se sera produite, circonstances qui n'auront influencé ni ma résolution ni mes sentiments. J'aime M^{lle} de Millanges.

— Vous, Monsieur ?...

— Depuis longtemps ; autant et plus peut-être que M. de Cordouan.

— Mais, fit le magistrat surpris, c'est la première nouvelle. Pourquoi ne m'en avez-vous pas parlé ?

— Parce que je jugeais que mon amour

« M. Dupas avait escompté, pour la réalisation de ses ambitions, la capture d'Arton pour laquelle il a été employé.

» N'y ayant pas réussi auprès de son directeur, qui s'était privé de sa collaboration, Dupas a insisté pour obtenir la perception de Brunoy, ou le poste d'inspecteur général des services administratifs.

» Ces situations auxquelles ses services ne lui donnaient aucun droit, lui ont été refusées. C'est alors qu'il a cherché d'autres satisfactions.

» Mis au courant des menaces de Dupas, M. Dupuy décida qu'il ne serait rien fait pour le retenir. »

Pour que cette note fût exacte, il faudrait remplacer « la capture d'Arton » par « les négociations avec Arton ».

M. CLÉMENCEAU HUÉ

Une réunion organisée mardi à Salernes a été tumultueuse.

Clémenceau a prononcé, au milieu des protestations d'une partie de l'auditoire, en majorité favorable aux candidatures républicaines locales, l'apologie de sa conduite à la Chambre.

Interpellé sur ses relations avec Cornélius Herz et son rôle dans les scandales panamistes, le directeur de *La Justice* a balbutié des explications accueillies par des huées.

M. Charles Antelme, concurrent républicain de Clémenceau, assistera à la réunion de ce soir, à Draguignan. Les esprits sont très montés.

MORÈS ET CLÉMENCEAU

Clémenceau ne veut pas accepter le duel que Morès lui a proposé.

La dernière lettre de Morès sur l'attitude de Clémenceau vis-à-vis de la Russie achève de perdre l'ancien chef de la gauche radicale.

On s'attend dans le Var à une lutte très vive.

était sans espoir.

— Je n'avais pas de raison de m'opposer à une union entre vous et ma fille. Je connais votre famille. Elle est très honorable. Votre fortune seule aurait pu me faire hésiter, car elle est plus considérable que la nôtre, et je n'aurais pas voulu avoir l'air de vendre ma fille.

— Entre nous, Monsieur, la question d'argent n'eût été que secondaire, mais je n'aurais pas voulu avouer mes sentiments sans être sûr que M^{lle} de Millanges eût pour moi quelque inclination.

— Il fallait vous déclarer.

— Son cœur était pris déjà... je m'en apercevais bien... Elle aimait mon ami Edgar de Cordouan. J'aurais dès le premier jour cessé mes visites, si je n'avais jusqu'au dernier moment espéré un revirement, un changement d'humeur. Malheureusement ce revirement ne s'est pas produit. Edgar de Cordouan a eu le bonheur d'être préféré, et j'ai vu par la joie que ce choix a causée hier à M^{lle} de Millanges, par l'explosion de douleur dont je viens d'être témoin, combien était profond déjà l'amour des deux jeunes gens.

J'avais compris depuis longtemps que toute

ARTON
Il est à peu près certain qu'Arton est à Paris et que le gouvernement connaît sa demeure, mais refuse de le faire arrêter.

L'AMIRAL HUMANN

Ordre vient d'être donné à l'amiral Humann de faire désarmer la canonnière la *Vipère* dès son arrivée à Saïgon.

TRAITÉ DE COMMERCE

Un traité de commerce entre la France et l'Espagne a été signé hier.

LA BOURSE DU TRAVAIL

Hier et avant-hier, audience du procès des syndicats professionnels ; après les plaidoiries, le tribunal de police correctionnelle a renvoyé à aujourd'hui le prononcé du jugement.

GRANDES MANŒUVRES RUSSES

Aux grandes manœuvres qui auront lieu en automne, dans la circonscription de Varsovie, sous la direction du général Gourko, sont invités des officiers français.

LE GÉNÉRAL DODDS

C'est aujourd'hui que le général Dodds s'embarque pour le Dahomey, avec 400 hommes de la légion étrangère et 80 mulets.

GRANDES MANŒUVRES ALLEMANDES

L'empereur séjournera à Strasbourg du 10 au 14 septembre. A cette occasion, les grandes manœuvres du 45^e corps contre le 44^e auront lieu près de Kehl.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 août 1893.

La continuation des ventes sur l'Italien et les offres qui, par surcroît, se produisent sur l'Extérieure contribuent à alourdir un peu le marché des rentes françaises.

Le 3 0/0 revient à 99.05, le 4 1/2 à 104.77. L'Italien a perdu un instant le cours de 86 ; il remonte un peu en clôture à 86.12. Aujourd'hui, sont venues s'ajouter aux réalisations des portefeuilles des ventes de spéculations, qui indiquent que notre marché prend résolu-

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

XII

Quand M^{lle} de Millanges se fut éloignée, le vieux magistrat fit signe à Henri Soulac de se rasseoir.

— J'espère, Monsieur, lui dit-il, que vous n'attachez pas plus d'importance qu'elles n'en ont aux paroles étourdies d'une petite fille qu'une catastrophe aussi inattendue a pour un instant affoquée et mise hors du bon sens.

— Je comprends trop bien, répondit Henri Soulac, toute la douleur de M^{lle} de Millanges, pour ne pas l'excuser, malgré tout le chagrin que ces événements me causent à moi-même.

— Vous êtes trop indulgent, Monsieur.

— Je suis juste.

— Bien que ma fille ne veuille pas se l'avouer encore, toute union entre elle et M. de Cordouan, quels que soient les événements qui se produiront, est désormais impossible, M. de

ment position à la baisse sur cette valeur.

L'Extérieure fléchit encore à 62 3/4, les nouvelles d'hier, concernant des troubles en Espagne, étant confirmées.

Sur les sociétés de crédit les transactions manquent également d'animation.

La Banque de France se négocie à 4,130.

Le Crédit Foncier se soutient à 960. Les obligations foncières et communales sont toujours demandées par une clientèle dont le cercle s'élargit constamment. Parmi ces obligations celles qui sont au-dessus du pair doivent être recherchées de préférence, comme donnant la perspective d'une élévation de cours.

Le Comptoir National d'Escompte se traite de 483 à 484.

La Société Générale reste à 468.50. La Banque d'Escompte fait 420.

L'obligation des Cales de Radoub et Corderies parisiennes se négocie de 428.75 à 430. Les produits de la société, exposés au Palais de l'Industrie, attirent l'attention des personnes compétentes.

L'obligation des Chemins Economiques fait 417.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 10 AOUT
Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 32°
Ce matin, à 8 h.		+ 22°
Midi,	752 ^m / _m	+ 30°
Hausse	4 ^m / _m	
Baisse	» ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 19°

Au Courrier de Saumur

Commençons par mettre les choses au point et vous dire que si le banquet offert à M. Bury s'est borné à une petite fête intime et n'a pas eu le caractère de manifestation qui lui convenait, c'est à la municipalité seule qu'il faut en attribuer la cause.

Les amis de M. Bury avaient proposé un immense banquet, auquel toutes les classes de la société seraient venues rendre hommage à celui qui a prodigué ses soins dévoués à toutes les classes de la société.

Mais l'esprit étroit et mesquin, qui règne dans notre administration municipale, s'arrange mal de tout ce qui se passe au grand jour : comme aux oiseaux de nuit, la lumière lui fait peur. Devant une menace de rupture, les premiers organisateurs ont dû renoncer à leur idée et accepter une fête restreinte, nullement en rapport avec l'expression de leur pensée.

Nous avons, il est vrai, combattu M. Bury dans ses opinions, et il est probable que nous aurions encore à le combattre s'il revenait sur la scène politique ; mais nous avons toujours respecté sa personne et nous sommes aujourd'hui les premiers à applaudir à une distinction méritée.

— Pauvre garçon ! murmura involontairement M. de Millanges.

— Si je vous raconte tout cela, Monsieur, reprit le jeune homme, ce n'est pas pour vous attendre, c'est pour vous montrer ce qu'a été, ce qu'est toujours, ce que ne cessera d'être mon amour pour M^{lle} de Millanges ; c'est pour vous apprendre que cet amour n'est pas écloso d'hier ni d'aujourd'hui ; qu'il est ancien, sincère, exempt de tout calcul et que rien ne pourra ni l'amoinrir ni le faire cesser.

Après cette péroraison éloquent, faite avec tout le feu, toute la passion, toute l'ardeur chaleureuse dont il était capable, Henri Soulac s'arrêta.

Le père d'Ariane était violemment ému.

Il trouvait très belle la déclaration du jeune homme, très énergique et très fière, faite à l'heure où elle se produisait, au lendemain du tragique événement dans lequel le nom de sa fille allait sûrement être compromis ; aussi se sentait-il pris pour Henri Soulac de la plus profonde sympathie, de l'amitié la plus vive.

Il avait presque les larmes aux yeux, quand il lui prit la main et lui dit :

— Je vous remercie, mon jeune ami, des paroles que vous venez de prononcer... Elles

Notre présence auprès du nouveau dignitaire eût été aussi justifiée que celle d'un directeur de journal qui s'intitule notabilité républicaine, dans sa feuille, et marchand d'encre et de papier auprès des candidats.

Ce n'est pas chez nous qu'on trouve des gens pour aller saluer un homme devant cent cinquante personnes et l'attaquer le lendemain.

Une fois pour toutes, qu'entendez-vous donc par ce mot « insinuation » que vous rabâchez depuis vingt-cinq ans, comme un tas de mots d'ailleurs que vous ne comprenez peut-être même pas ?

Il nous semble que loin d'insinuer ce que nous avons eu à vous dire, nous avons au contraire déployé une vigueur qui ne vous a pas toujours mis à votre aise.

Quant aux malveillances, si malveillances il y a, point n'est besoin de les distiller, elles sont trop nature pour cela et n'ont besoin d'aucune préparation pour être servies. Il n'y a qu'à se baisser et prendre dans le tas ce que vous appelez malveillances et ce qui est abus et incapacité.

Si vous trouvez qu'il y ait malveillance à dire que l'administration précédente a laissé un déficit de plus de cent mille francs, nous vous trouvons beaucoup trop bienveillant, nous, pour ce résultat.

D'ailleurs, pourquoi ne les signalez-vous pas et ne les relevez-vous pas, ces malveillances que vous vous bornez à esquiver d'un trait de plume ? Est-ce que nous avons jamais fui la discussion, quand vous nous l'avez, par extraordinaire, offerte sous une forme présente ?

Vous vous plaignez de certaines ripostes un peu vives que vous vous êtes attirées. Il en sera de même toutes les fois que vous n'aurez à nous répondre que par des épithètes dépourvues de sens comme « thaumaturges » ou par des phrases écrites en style superfluoquentieux et qui dépassent les limites du ridicule.

Changez de ton et adoptez-en un convenable, sans en sortir, si vous pouvez, et vous verrez qu'on vous répondra de même. Cela vous paraîtra un peu dur, après vingt-cinq années de débordement d'injures, mais vous y gagnerez par cet effort de ne plus vous faire secouer par des confrères, qui sont décidés à vous remettre à votre place toutes les fois qu'il sera saire.

Il y a déjà un « journal de la localité » dont vous n'osez même plus prononcer le nom.

Vous pouvez compter que nous serons tout aussi rebelle à votre attitude généralement insolente et que nous ne la supporterons pas davantage.

Maintenant, puisque vous voulez bien nous donner la permission d'assister au banquet présidé par M. Bury, au Comice agricole, merci, peu aimable *Courrier* !

JEAN DASSY.

Une mesure nécessaire

Nous avons relaté l'incident de l'autre jour, où un bœuf échappé a occasionné de graves dégâts dans une maison où il était entré et aurait pu causer de plus grands malheurs. Il ne se passe pas de jour où nous ne voyions passer un groupe nombreux d'animaux conduits par une seule personne. Sur la route cela peut aller, mais en ville les animaux étourdis par le bruit sont complètement déconcertés et n'obéissent plus aux moyens de conduite ordinaires. Les passants sont obligés de donner un coup de main. Quelquefois même il se passe de petites scènes sur lesquels le *Courrier de Saumur*, qui s'est créé ici la spécialité de la pornographie (lire le numéro d'hier — une aventure amoureuse à Nantes), aurait seul qualité pour insister.

Il serait si simple d'exiger, au moins pour la traversée de la ville, que les bêtes eussent un pied relié à la tête par un lien passant dans les cornes, de manière à éviter toute évolution dangereuse.

Vous verrez qu'on attendra qu'un malheur se soit produit pour prendre une mesure aussi indispensable et aussi simple.

Tir aux pigeons

Le tir aux pigeons d'hier a été très suivi : tout l'après-midi, malgré la chaleur torride, les pigeons sont tombés sans merci sous les coups habiles de nombreux tireurs.

Les prix ont été gagnés par M. Auguste Laroche, M. Aubert et M. Dulac.

Une candidature

Notre excellent confrère Paul Verdun, dont nous avons publié le dramatique feuilleton, *L'Homme aux cent millions*, pose sa candidature à Paris, dans le XV^e arrondissement (quartier de Grenelle et de Necker). Il réclame, dans son programme, la paix religieuse, la liberté d'association et de sérieuses réformes sociales. Son triomphe serait la revanche des honnêtes gens contre les sectaires et les panamistes.

Nous envoyons à M. Paul Verdun tous nos vœux pour sa réussite dans la courageuse campagne qu'il a entreprise.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 12 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 8 fr. ; 3^e classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 5 fr. 50 ; 3^e classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 13 août, à 8 h. 50 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 59 du matin.

La distribution des billets a commencé mardi 8 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le vendredi soir 11 août.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du lundi 8 août

Affaire Valin, Pommerais et Lyront. — Vols qualifiés.

ACTE D'ACCUSATION CONTRE VALIN ET POMMERAIS

Les nommés Louis-René Pommerais, âgé de 20 ans, né à Angers, sans profession ni domicile fixe, et Théodore-Louis-Marie Valin, âgé de 18 ans, né à Clynerec (Morbihan), sans profession ni domicile, sont prévenus des faits suivants :

Dans la nuit du 27 au 28 avril dernier, Pommerais et Valin s'introduisirent chez le sieur Quénot, aubergiste et débitant de tabac à Nuillé, en brisant une vitre et escaladant une fenêtre. Là, ils fracturèrent le tiroir de la caisse, y prirent environ quinze francs et emportèrent du tabac et une douzaine de pipes en bois.

La nuit suivante ils pénétrèrent, par effraction et escalade, dans l'atelier du cordonnier Cherbonnier, à Saint-Léonard-de-Chemillé, et y dérobèrent deux paires de bottines. Cette même nuit ils pénétrèrent sans effraction ni escalade, dans une grange appartenant au sieur Pierre Gourdon, cultivateur à La Guillonnière, commune de Trémentines, et y prirent deux ciseaux à bois. Cette grange était attenante aux écuries du sieur Gourdon, qui a reconnu ses ciseaux.

Dans la nuit du 29 au 30 avril 1893, ils entrèrent dans la maison du sieur Marsault, cultivateur à Faveraye, après avoir enlevé un carreau et escaladé la fenêtre. Ils y prirent du linge, des vêtements, des bijoux et une montre.

Pommerais reconnaît avoir enlevé, à l'aide d'un ciseau de menuisier, le carreau de la fenêtre par où il a pénétré, avec son camarade, chez Marsault.

Enfin, dans l'après-midi du 1^{er} mai, ils s'introduisirent dans une maison campagne, à Bouhemaine, et appartenant à M^e Follenfant, avocat à Angers.

Après avoir forcé une petite grille, ils appliquèrent une échelle contre une des portes, brisèrent un carreau de l'imposte et pénétrèrent à l'intérieur.

Ils burent et mangèrent les provisions qui s'y trouvaient ; y passèrent la nuit et s'emparèrent d'un grand nombre d'objets : canifs, confitures, cartouches, bouteilles de vin, etc.

Ils fracturèrent un petit coffret dans un placard et contenant des liqueurs.

m'ont remis au cœur un peu de courage et d'espérance... L'avenir de ma pauvre enfant, que je voyais si triste après le malheur qui nous frappe, me paraît maintenant moins sombre, car je m'aperçois qu'elle ne sera pas rejetée, dédaignée par tous.

— Rejetée, dédaignée !... fit vivement Henri. Et qui aurait pu la rejeter et la dédaigner ?...

— Oui, je le sais, elle est innocente de tout ce qui se passe. Il n'en est pas moins vrai qu'on sait à cette heure, dans tout Bordeaux, que M^{lle} de Millanges était la fiancée d'Edgar de Cordouan ; d'Edgar de Cordouan, le meurtrier de Delphine Lagrange, sa maîtresse... Et, quoi qu'il arrive, sa position se trouve diminuée, compromise...

— Non, Monsieur, fit avec feu Henri Soulac, pas auprès de moi, car aujourd'hui, comme je l'eusse fait hier, j'ai l'honneur de vous commander sa main...

Le magistrat eut un mouvement de joie.

— Vous feriez cela ?

— De tout mon cœur, de toute mon âme, et quand on saura que le fiancé de M^{lle} de Millanges, le fiancé reconnu, affirmé, est Henri Soulac, tous les commentaires malveillants s'arrêteront, je vous en réponds ; on n'osera même pas

parler tout bas de l'ancienne liaison... et l'honneur de M^{lle} de Millanges, qui n'en a pas besoin du reste, sera sous ma sauvegarde.

L'émotion de l'ancien magistrat était à son comble.

Il pétrissait les mains d'Henri Soulac.

— C'est ma fille que vous sauvez... Comment pourrions-nous reconnaître jamais ?...

— Je serai récompensé au centuple, répondit le jeune homme, si M^{lle} de Millanges veut bien accueillir d'un air moins indifférent, moins dédaigneux, mes assiduités.

— Elle vous bénira, elle vous aimera, fit le vieillard, quand elle saura ce que vous faites pour elle.

Un sourire de doute erra sur les lèvres d'Henri Soulac, qui n'était pas convaincu de l'empressement d'Ariane de Millanges, mais il n'en laissa rien paraître et il se dit :

— Je tiens le père ! c'est déjà quelque chose !

Et il se leva pour prendre congé.

— Ainsi, Monsieur, fit-il en s'inclinant, je puis espérer que ma demande sera favorablement accueillie ?

— Par moi elle l'est, Monsieur, et de grand cœur ; je ne pourrais trop vous en remercier.

Et je vous suis tout acquis.

— Vous ne sauriez croire, Monsieur, combien vos paroles me rendent heureux.

— Quant à Ariane, je lui ferai entendre raison. Elle ne pouvait souhaiter pour elle, après ce qui vient de lui arriver, rien de plus favorable, de plus heureux.

— Je m'en vais donc le cœur tout plein d'espérance, moi qui étais parti d'ici hier si malheureux.

— Telle est la vie, Monsieur, fit l'ancien magistrat. La douleur succède vite à la joie, et le bonheur y remplace le chagrin avec la même rapidité... Qui nous aurait dit hier soir que ce Edgar ?

— Oui, c'est affreux !

— Voilà de toute façon sa vie brisée, son amour perdu...

Henri Soulac était arrivé sur le seuil du salon.

Il serra une dernière fois la main de M. de Millanges, dont l'étreinte fut chaleureuse, affectueuse, puis il se précipita dehors, éperdu de bonheur.

— Cette fois, se dit-il, Ariane de Millanges est à moi, et pour la vie !... Et il se félicita de son adresse, de son habileté. Il avait déjà oublié son crime ; mais il lui fut rappelé par les marchands de journaux, qui emplissaient les Allées de Touray de leur cri lugubre et monotone :

« Le Drame des Chartrons ! L'assassinat de Delphine Lagrange ! »

(A suivre.)

Pommerais et Valin furent arrêtés le lendemain par des gens du pays, au moment où ils sortaient de la propriété avec le produit de ce dernier vol.

Les deux accusés avouent tous les vols et les circonstances dans lesquelles ils les ont commis.

Les plus mauvais renseignements ont été recueillis sur leur compte.

Tous deux sont des repris de justice dangereux ayant subi plusieurs condamnations.

Ils se sont évadés dans la nuit du 27 au 28 avril dernier de la prison de Cholet où ils étaient détenus pour vol et de celle de Doué.

ACTE D'ACCUSATION CONTRE LA FEMME LYRONI ET POMMERAIS

Pommerais et Louise-Angustine Leroux, veuve Lyroni, âgée de 33 ans, née au Merlerault (Orne), couturière, sans domicile, sont prévenus de vol qualifiés et de complicité.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre dernier, des malfaiteurs s'introduisirent chez le sieur Pascal, débitant de tabac à Liré, s'emparèrent de divers objets et d'une somme d'argent.

Pour pénétrer, on avait dû, à l'aide d'une barre de fer, faire sauter les crochets du contrevent et briser une vitre à la fenêtre, qui fut escaladée. Le voleur avait fracturé le tiroir du comptoir, qu'il avait vidé.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre, un vol fut commis dans des circonstances identiques chez la veuve Portier-Guégoin, négociant à Mauves.

Les auteurs avaient, pour entrer dans le magasin, fait, avec un couteau, une entaille à la devanture, en face de la clavette, ouvert cette devanture, puis brisé un carreau et étaient passés par cette ouverture.

Les soupçons se portèrent sur Pommerais, qui avait été vu le matin du vol dans son bateau, sur la Loire, et qui était coiffé d'un béret bleu semblable à celui qui avait été pris dans le magasin de la veuve Portier-Guégoin.

Une perquisition faite au domicile de Pommerais et de la veuve Lyrony, amena la découverte de presque tous les objets volés à Mauves et à Liré.

Pommerais et la veuve Lyrony ne purent être arrêtés ayant pris la fuite.

Une instruction permit d'établir que, en outre, Pommerais avait soustrait, à Saint-André-d'Echauffour, dans la nuit du 18 au 19 avril 1892, un baril de cidre et plusieurs bouteilles de vin et d'eau-de-vie dans la cave du sieur Chesnel, et dans la nuit du 26 au 27 septembre dernier, à Saint-Hilaire-le-Gérard, une somme d'argent et divers objets aux époux Raguin.

Le premier de ces vols a été accompli avec effraction extérieure et intérieure. Pommerais a décloué une planche de la porte et avec un fil de fer a fait sauter le volet qui maintenait un des battants.

Ayant alors pénétré dans la cave, il fit sauter la serrure du caveau qui contenait le vin et l'eau-de-vie.

Le vol de Saint-Hilaire-le-Gérard était plus audacieux encore, car les époux Ragouin étaient couchés au-dessus de l'appartement où il a été commis.

Pommerais, qui était accompagné, pour ces vols, de la jeune Rachel Lirony, fille de sa compagne, âgée de 12 ans, a enjambé une petite barrière pour arriver dans la cour du café des époux Raguin, et là il enleva l'enfant à la hauteur de l'imposte de la porte d'entrée qui était ouverte. L'enfant pénétra ainsi et ouvrit la porte à Pommerais qui avec une anse de marmite fractura les tiroirs du comptoir.

Il s'empara de 330 fr. environ et de courtes, de saucisses et de tabac. Puis il porta tout dans la voiture où se trouvait la veuve Lyrony, qui reçut le produit du vol connaissant sa provenance.

La veuve Lyrony n'a coopéré qu'au vol de Liré, mais elle est complice des autres, puisqu'elle a recélé les objets volés, sachant leur origine.

La réputation des deux prévenus est déplorable à tous égards.

INTERROGATOIRE

M. le président fait connaître à MM. les

jurés les renseignements sur les accusés et qui montrent Pommerais et Valin comme des repris de justice et la femme Lirony comme jouissant d'une réputation exécrationnelle, bien que n'ayant jamais été condamnée.

Cette femme a quatre enfants et est sur le point d'en avoir un cinquième.

M. le président passe ensuite aux faits reprochés aux trois accusés qui renouvellent leurs aveux.

Ils reconnaissent avoir commis ensemble cinq vols relevés par l'acte d'accusation.

Pommerais avoue également les quatre vols de concert avec la veuve Lirony; mais cette femme nie énergiquement les faits de complicité.

Valin et Pommerais racontent leur évasion à la prison de Cholet.

LES TÉMOINS

Seize témoins sont entendus, tous à peu près sont des victimes des vols et racontent comment les vols ont été commis.

Notons les dépositions des nommés Ory, vigneron à La Pointe, et Cosneau, passeur et aubergiste à Bouchemaine.

Ces deux témoins apprennent à MM. les Jurés comment ils ont arrêtés Pommerais et Valin à Bouchemaine.

M. le président félicite vivement ces deux citoyens pour cette arrestation.

La petite Rachel Lirony, âgée de douze ans, fille de l'accusée, accuse énergiquement sa mère d'avoir avec Pommerais commis plusieurs vols.

RÉQUISITOIRE

M. Le Poittevin, substitut du procureur général, commence par donner quelques renseignements sur les accusés.

Outre les nombreuses condamnations subies par Valin et Pommerais, Valin a été condamné à la dernière session des assises à cinq ans de travaux forcés pour vol qualifié.

Il explique comment ces individus se sont évadés de la prison de Cholet.

Puis, il passe aux faits relevés à la charge de ces deux malfaiteurs et énumère comment et dans quelles circonstances ils ont commis ces vols.

Il continue par les vols commis par Pommerais et dont la veuve Lirony était la complice et démontre que cette femme qui nie les faits qui lui sont reprochés en est bien l'auteur.

Pommerais et sa fille l'accusent énergiquement.

L'allégation de la veuve Lirony, qui prétend que les objets volés lui ont été remis par un nommé Martin, est complètement fautive.

Il termine son réquisitoire en demandant une condamnation sévère contre chacun, sans circonstances atténuantes.

PLAIDOIRIE

M^e Morry, défenseur de Valin, commence son humoristique plaidoirie par déclarer qu'il ne veut pas insister sur les antécédents judiciaires de son client.

Son client, en effet, à la dernière session, a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

S'appuyant sur cette condamnation, qu'il trouve beaucoup trop élevée, il réclame de MM. les jurés les circonstances atténuantes, afin que la Cour puisse condamner Valin à une peine inférieure à la précédente.

De cette façon, cette peine sera confondue avec la première, et son client alors n'aura à accomplir que les cinq ans de travaux forcés.

M^e Chesneau, dans une courte et habile plaidoirie, demande les circonstances atténuantes en faveur de Pommerais, son client, qui n'a que 20 ans.

M^e Leproust défend énergiquement la veuve Lirony. Dans une touchante plaidoirie il demande son acquittement, les faits qu'on lui reproche n'étant pas suffisamment établis.

Cette femme vient de faire huit mois de prison préventive et est sur le point de devenir mère.

LE VERDICT

Le jury, après une heure de délibération, rapporte un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes, sur les trois accusés.

La Cour condamne Valin et Pommerais à huit ans de travaux forcés.

La veuve Lirony à cinq ans de la même peine.

Cette femme, en attendant sa condamnation, s'écria : « Merci, Messieurs. »

Les Incendies

Vendredi dernier, le sieur Coullon, cultivateur à la Rue-Neuve, commune de Varennes-sur-Loire, a constaté que sur une surface de 30 ares, l'herbe d'un pré qu'il possède auprès de l'Authion avaient été consumées par un incendie que l'on suppose avoir été allumé accidentellement par des ouvriers occupés à curer cette rivière.

Mardi, à la ferme d'Albœuf, commune de Forges, fermier Tuballe, deux tas de gerbes d'avoine et d'orge ont été brûlés. Le feu qui a pris vers 11 heures du soir ne s'est terminé qu'à 10 heures le lendemain matin, occasionnant une perte de 9,250 fr., couverts par une assurance.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

Avant-hier, aux Bouques, commune de Brain-sur-Allonnes, le feu s'est communiqué, chez le sieur Ploquin, par des aiguilles de sapin que celui-ci a coutume de brûler la nuit pour éloigner les voleurs et les revenants. Le mobilier d'un sieur Robin fils, qui habite la même maison, a été également détruit. Les dégâts se montent à un millier de francs : rien n'était assuré.

De plus, Ploquin, qui est à moitié paralysique, a failli périr dans les flammes et a été sauvé à grand-peine par les voisins.

Mort du maire de Baugé

M. Reb, maire de Baugé, est décédé jeudi 3 août, à l'âge de 72 ans.

Les anarchistes à Angers

Lundi, des placards anarchistes ont été affichés en ville. On y lisait en gros caractères : « Plus de ministres ! Vive l'anarchie ! » La police a reçu l'ordre de lacérer ces affiches.

La statue de Chevreul

On peut voir, à l'Ecole des Arts et Métiers, complètement terminée, la statue de Chevreul destinée à orner le nouveau péristyle du Jardin des Plantes d'Angers. Cette œuvre, qui ne pèse pas moins de 1,700 kilos, présentait de grandes difficultés d'exécution ; elle est d'un très bel effet et ce travail fait le plus grand honneur à l'Ecole.

A quand l'installation ?

COUR D'ASSISES D'ILLE-ET-VILAINE

AFFAIRE LAMBERT ET LÉTANG

Ferdinand Lambert, 28 ans, né à Pithiviers, et Jules-Eugène Létang, né à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, près Chinon, sont de terribles malfaiteurs convaincus de nombreux vols commis soit à Rennes, soit à Saumur.

Voici les crimes dont ils sont accusés à Rennes :

M. Lesage, débitant, s'est vu soustraire, dans la nuit du 17 au 18 avril, divers effets et un trousseau de clefs. Ce vol était avec effraction ; un témoin a vu les voleurs s'introduire.

M. Bertin, épiciier, a été victime d'un vol, la même nuit et dans les mêmes conditions. Les accusés reconnaissent lui avoir volé 300 fr. et un trousseau de clefs.

M. Montebault, restaurateur, a aussi reçu leur visite. Ils lui ont soustrait, toujours avec effraction, des objets d'habillement.

C'est à Rennes que Lambert et Létang ont été arrêtés. L'instruction a découvert des vols de même nature commis à Saumur et à Tours.

Les accusés nient ces derniers vols

Après réquisitoire de M. Cren et plaidoiries remarquables de M^e d'Haucour et Toussaint, le jury rapporte un verdict affirmatif sur la plupart des questions, sans circonstances atténuantes.

La Cour condamne Lambert, qui est sous le coup de la relégation, à dix ans de travaux forcés, et Létang à huit ans de la même peine.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 8 août. — François-Michel Guyard, époux de Louise Vanard, sans profession, 78 ans, à l'Hospice.

Marché de Saumur du Samedi 5 Août

Froment-commerce, Phectolitre	15	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	15	Veau	1 40
Néteil	12 60	Mouton	2
Seigle	9 75	Porc	1 60
Orge	11 35	Poulets la couple	3 50
Avoine	10	Dindonneaux	9
Sarrasin	10 50	Canards	4
Haricots blancs	26	Oies	8
Haricots rouges	26	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	—	(Eufs la douzaine	30
Noix	10 50	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	—	170	—
Sel les 100 kil.	15	Luzeine	150
Son	16	Paille	70
Pommes de terre, la barrique,	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	Chanvre 1 ^{re} qualité	les 52 kilog. 500
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 110 à 120

Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vienne	— 60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie	— 36 à 40

Dernières Nouvelles

Paris, le 10 août, 1 h. 15 soir.

Le conseil des ministres, réuni ce matin à Fontainebleau, a autorisé M. Develle, ministre des affaires étrangères, à faire construire immédiatement les railways tunisiens.

Il s'est ensuite occupé de la répartition des cinq millions votés pour indemniser les victimes de la sécheresse. Les conseils généraux seront consultés pour cette répartition.

HAVAS.

Rébus d'actualité :

Dessinez une tige de blé de Turquie, les racines en l'air, vous avez le Siam.

— ???

— Evidemment, puisque le Siam n'est autre chose que le maïs retourné !

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

TOUS
les bons
CUISINIERS
vous diront
que le **MEILLEUR TAPIOCA**
EST LE
Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries
et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 1 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 —	Banque de France	4070 —	Obliq. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	387 50	Compagnie parisienne du Gaz	528 —
3 0/0 amortissable	98 70	Banque d'Escompte	120 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	482 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	365 —
4 1/2 1883	104 40	Comptoir national d'Escompte	482 59	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	475 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	28 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	958 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	476 —	— 6 0/0 2 ^e série	28 50
Obliq. 1855-60 3 0/0	564 75	Crédit Industriel et Commercial	575 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	412 —	— obligations à lots	100 —
— 1865 4 0/0	537 —	Crédit Lyonnais	767 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	471 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	424 —	Crédit Mobilier	100 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	419 50	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	454 50	— 3 ^e	—
— 1875 4 0/0	513 5	Société Générale	465 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	457 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1876 4 0/0	542 —	Est	960 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	460 75	— 1889 4 0/0	—
— 1886 3 0/0	122 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1528 —	Nord 3 0/0 r. à 500	471 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	90 30
		Midi	1335 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	464 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	460 50	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Leblanc
Par jugement en date du 8 août 1893, le sieur Leblanc, charron-forgeron à Villebernier, a été déclaré en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour. M. Ernoul a été nommé juge-commissaire et M. Bonneau syndic provisoire.

M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers (Vienne), demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

Etude de M^e GAULTIER, notaire à Loudun (Vienne).

A LOUER
Pour entrer en jouissance le 15 Mars 1894
L'HOTEL DES ILES
Situé à Loudun, place de la Bœuf-fetterie.
Comprenant : salons, salle à manger, cuisine, nombreuses chambres à coucher, vastes servitudes, terrasse et jardin.
Situation avantageuse au centre de la ville, belle clientèle.
S'adresser à M. BESNARD, négociant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare, ou à M^e GAULTIER, notaire à Loudun.

Etude de M^e DEGREG, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

A LOUER
Une Jolie MAISON BOURGEOISE
Située au bourg des Rosiers
Occupée par M. et M^{me} PINAULT.
Pour tous renseignements, s'adresser au notaire.

A CÉDER
DE SUITE
Petit Magasin d'Épicerie, Mercerie
S'adresser à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir.

A LOUER OU A VENDRE MAISON
Et Vaste JARDIN
La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.
A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, an Jagueneau.

Rue Brault, 30, Saumur
M^{lle} E. PANNIER
Broderie artistique et sur tissus
Pour travaux neufs et réparations
Se rend à domicile

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.
S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.
Location — Accords — Réparations

Etudes de M^e LE BARON et AUBOYER, notaires à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
En totalité ou par lots
I. — Une ferme dite LE BOUCHET, située communes de Verrie et de Chenehutte-les-Tuffeaux, d'une contenance de 17 hectares 54 ares 60 centiares.
II. — 68 hectares de bois taillis, communes de Verrie et de Chenehutte-les-Tuffeaux, aux lieux dits les Champs-Morains, la Hardonnière, la Chapelle-du-Grenier, les Bruères, le Cloissillon, le Bois-de-Roux, le Blanchet, les Grippees, la Chenaie.
S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, 4, ou à M. TAVEAU, expert à Bagneux.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
Maison, Remise, Servitudes
Cave et grand Jardin
Rue Haute-Saint-Pierre et ruelle Saint-Michel.
S'adresser à M. GUYOMARD, place Saint-Michel, et à M^e BRAC, notaire.

VIN ROUGE VIEUX
Récolte 1887, A VENDRE
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT
Remise, Ecuries, Grenier et Cour.
S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? **SI OUI**
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.
Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Imprimerie Paul GODET, Saumur
FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES DE FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES
Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.
La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modèle tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.
On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies du département.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans
IMBERT FILS
SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES
Confiserie supérieure
Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.
En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).
Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR
Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.
Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.
Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

CHAPELLERIE CIVILE et MILITAIRE
LIVÉRANI
Reconnu pour vendre le meilleur marché de SAUMUR, place de la Bilange.
CHAPEAUX de feutre en très belle qualité, en toutes teintes, à 3 fr. 60.
CHAPEAUX mécaniques en très beau satin, pour noces ou soirées (système LIVÉRANI), à 12 fr.
BONNETS de voyage, depuis 1 l. 45
CASQUETTES et KÉPIS pour Pensions.
LE CHASSEUR, chapeau casquette en cinq transformations.
SUCCÈS DU JOUR
Nouvelle forme, Chapeau CANDIDAT
Coup de fer à la minute.

LA JEUNE MÈRE
JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE
6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.
Bureaux : 4, rue de Provence, PARIS.
Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.
Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.
saumur, imprimerie PAUL GODET.